
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N°2011-07 DU 06 JUILLET 2011

Portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 07 août 2010 entre la République du Bénin et l'Export-Import Banque (EXIMBANK) de Chine dans le cadre du financement du projet de construction d'une tour administrative à Cotonou.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 04 juillet 2011 ;

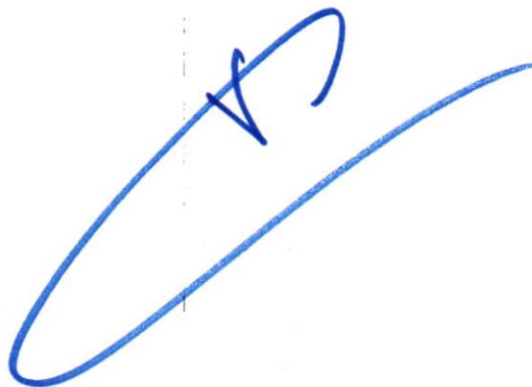
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de financement d'un montant total de deux cent vingt millions (220 000 000) de yuans Renminbi équivalant à trente et un millions deux cent mille (31 200 000) dollars des Etats-Unis soit quinze milliards six cents millions (15 600 000 000) de francs CFA environ, signé le 07 août 2010 entre la République du Bénin et l'Export-import Banque (EXIMBANK) de Chine dans le cadre du financement du projet de construction d'une tour administrative à Cotonou.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat .

Fait à Cotonou, le 06 juillet 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.-

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Ministre de l'Economie
Finances,

Le Ministre de l'Environnement,
de l'Habitat et de l'Urbanisme,

Alayi Adidjatou MATHYS.-

Blaise Onesiphore AHANHANZO GLELE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 4 MDN 4 MEF 4 MTFP 4
AUTRES MINISTERES 22 SGG 4 EMG 2 CAB/MIL/PR 2 DGBM-DCF-DGTCPC-DGID 4 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE-ONACVG 5 BCP-CSM-IGAA 3 DGGN-EMAT-
COFA-COFN 8 DSSA-DSIA-DOPA-DMA-DGPD-DRM 6 DGPN-DGFRN-DGDDI 3 UAC-
ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.